

MINISTERE DU TOURISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE LA CONSERVATION
DES ECOSYSTEMES NATURELS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

**COMPTE-RENDU DE L'ATELIER RELATIF A L'ETUDE DE FAISABILITE DU
PROJET DE COMPENSATION DU CARBONE POUR LE PAYSAGE DES ZONES
HUMIDES TRANSFRONTALIERES DES LACS TELE-TUMBA**

Novembre 2017

Introduction

Il s'est tenu le 9 novembre 2017, dans la salle de réunion du Ministère de la justice, l'atelier sur l'étude de faisabilité du projet de compensation du carbone pour le paysage des zones humides transfrontalières des Lacs Télé-Tumba (LTLT).

Organisé par le Ministère du Tourisme et de l'Environnement et le Ministère de l'Economie Forestière, en collaboration avec le PNUD, cet atelier a eu pour objectifs :

- Introduire le concept de compensation du carbone ;
- Dresser une vue d'ensemble de l'étude de faisabilité d'un projet de compensation du carbone ;
- Faire le point sur le projet « Catalysation de la Gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des Lacs Télé-Tumba », projet mis en œuvre par les gouvernements de la République du Congo (RC) et de la République Démocratique du Congo (RDC), avec la collaboration du PNUD et qui vise à assurer la conservation et la gestion durable de ce complexe écologique.

Ont pris part à cet atelier, les représentants de l'administration publique, les partenaires techniques et financiers et les représentants des organisations de la Société Civile.

La Direction Générale de l'Environnement a été représentée par les cadres ci-après :

- Mr **Roger MPAN**, Directeur Général de l'Environnement ;
- Mr **Dieudonné ANKARA**, Directeur de la Conservation des Ecosystèmes Naturels ;
- Mr **Gilbert MADOUKA**, Point Focal étude de faisabilité du Projet de compensation du carbone pour le paysage des zones humides transfrontalières des Lacs Télé-Tumba ;
- Mme **Roseline Blanche AKENZE**, Chef de Service Ecosystèmes Aquatiques ;
- Mr **Léost BOSSELAS**, collaborateur à la Direction Générale de l'Environnement ;
- Mr **Dave MBOUMBA**, collaborateur à la Direction Générale de l'Environnement.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois allocutions, prononcées tour à tour par Monsieur **ABCHIR**, Représentant du PNUD par intérim au Congo, Monsieur **Roger MPAN**, Directeur Général de l'Environnement et Monsieur **Victor MAMONEKENE**, Directeur Général des Eaux, au Ministère de l'Economie Forestière.

Dans son mot introductif, le Représentant du PNUD a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants tout en leur rappelant le soutien que le FEM accorde au Congo dans le cadre de la meilleure gestion des écosystèmes, avant de remettre en mémoire le but de l'atelier. Il a souligné que la découverte de la tourbière pourrait être mis à profit par les deux Etats, pour initier des stratégies qui à termes contribueraient au développement socio-économique des communautés locales. Une des approches envisagées est la compensation carbone volontaire qui consiste en une certification de réduction d'émissions a-t-il ajouté, avant de déclarer ouverts les travaux dudit atelier.

Le Directeur Général de l'Environnement dans son allocution a souligné que le Plan National d'Action Environnementale (PNAE), politique fondée sur la gestion durable de l'Environnement est mise en œuvre aujourd'hui par Madame **Arlette Soudan-NONAUT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement, conformément aux missions prescrites par son Excellence **Dénis SASSOU NGUESSO**, le Président de la République du Congo et Monsieur **Clément MOUAMBA**, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il a rappelé que la lutte contre le changement climatique se joue aussi dans les tourbières du bassin du Congo qui contiennent des tonnes de carbone dont le rejet dans l'atmosphère porterait un coup rude à l'Accord de Paris. Après avoir énuméré les menaces sur la biodiversité de l'écosystème du LTLT, il a noté l'une des approches envisagées qui n'est autre que la compensation de carbone, la création des activités alternatives, génératrices de revenus. Il a terminé son allocution en remerciant le PNUD, et a souhaité plein succès aux travaux.

Prenant la parole, le Directeur Général des Eaux a souhaité la bienvenue aux participants. Ayant rappelé l'objectif de cet atelier, il a souligné que le paysage LTLT joue un rôle important dans le climat et l'hydrologie du bassin du Congo, il renferme une biodiversité et des ressources naturelles qui sont menacées par :

- la destruction d'habitat suite à l'exploitation forestière ;
- les activités de subsistance non durables ;
- la chasse et la pêche commerciale.

Enfin il a encouragé les participants à mieux appréhender les thématiques qui seront développées au cours de cet atelier.

2. Déroulement des travaux

Les travaux de cet atelier se sont déroulés en session plénière au cours de laquelle cinq (5) communications ont été présentées. Il s'agit :

- Présentation du projet « Catalysation de la Gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des Lacs Télé-Tumba », par Mr **DAOUDA Oumarou**, Conseiller Technique Principal du Projet LTLT.
- Comprendre ce qu'est « la compensation carbone » et envisager une étude de cas d'un projet de compensation de carbone réel ; par Mr **Jack MAJOR**, consultant ;
- Comprendre le processus de conception complexe d'un projet de compensation du carbone de basé sur les forêts, Mr Jack MAJOR, consultant ;
- Discuter de l'avenir et du potentiel du paysage LTLT ; Mr **Gilbert MBATI**, représentant national du projet LTLT et Mr **Rufin MACKITA**, représentant de la Société civile.
- Considérer les exigences et les alternatives à un projet de compensation carbone par Mr Jack MAJOR, consultant.

Chaque présentation a été suivi des échanges fructueux, qui ont permis aux participants de comprendre les thématiques examinés et au consultant de mieux appréhender les problèmes, les défis et les perspectives du paysage LTLT.

Il ressort de ces communications ce qui suit :

1. Le paysage LTLT qui couvre une superficie de 126.440 km², à cheval entre la République du Congo (54.001 km²) et la République Démocratique du Congo (72.439 km²) abrite des écosystèmes forestiers, savaniques et aquatiques (le fleuve Congo, les rivières et les lacs). Ces écosystèmes regorgent d'une flore et faune importantes, avec le gorille, le chimpanzé, le bonobo, l'éléphant et l'hippopotame comme les animaux les plus emblématiques ;
2. Ce paysage renferme la tourbière tropicale la plus importante au monde. Ce qui renforce son rôle pour les projections climatiques de la planète ;
3. Le feu de brousse et de savane, et l'état de pauvreté des populations riveraines constituent les facteurs principaux de dégradation des ressources dans le paysage ;
4. La réussite d'un projet sur la compensation du carbone implique la mise en œuvre des standards rigoureux d'analyse et ce documentation des bénéfices de carbone ;
5. La participation des populations riveraines du paysage est capitale pour la réussite du processus sur la compensation du carbone ;

6. Les organisations de la société civile œuvrant dans le paysage doivent continuer à jouer leur rôle dans l'organisation, les activités de développement et la sensibilisation des populations riveraines ;
7. Huit (8) étapes fondamentales sont identifiées pour élaborer un projet de compensation du carbone. Ces étapes sont les suivantes :
 - ✓ l'idée du projet et l'évaluation préliminaire ;
 - ✓ la structuration et la planification du projet ;
 - ✓ le développement du document de structuration du projet ;
 - ✓ la révision des activités et le développement de la stratégie de la mise en œuvre du projet ;
 - ✓ la finalisation des arrangements de financement et d'investissement ;
 - ✓ l'approbation, la validation et l'enregistrement ;
 - ✓ la mise en œuvre du projet et le monitoring ;
 - ✓ la vérification.

Conclusion

La compréhension des études de cas sur l'étude de faisabilité d'un projet de compensation carbone est une initiative importante, car elle a permis aux participants de comprendre ce qu'est la compensation de carbone. Elle consiste à compenser des émissions de Gaz à effet de serre (GES) générées par les activités d'une organisation à travers le financement de projets qui réduisent une quantité équivalente d'émissions de GES. La compensation se concrétise à travers l'achat de crédits carbone certifiant la réduction ou la séquestration de tonnes de GES.

Les travaux de l'atelier « sur l'étude de faisabilité du projet de compensation du carbone pour le paysage des zones humides transfrontalières des Lacs Télé-Tumba » se sont déroulés dans un climat empreint de sérénité et de cordialité.

Toutefois, il est à suggérer que de telles rencontres devraient être multipliées tant à l'endroit des cadres des administrations que des organisations de la société civile et des populations riveraines du paysage LTLT, en vue d'une meilleure appropriation de la thématique.

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 2017